

Direction Aménagement & Développement Urbain Service Foncier

DECISION n° 2 /2019

De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°.

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

DECIDE

Article 1er: De conclure un contrat de location de terrain nu sis à Saint-Joseph, Plaine des Grègues – Parcelle AO 429.

Entre les soussignés :

- Le Bailleur : Madame VITRY Magalie Sandra épouse MONNERIE,
- **Le Locataire :** La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant une indemnité forfaitaire de SEPT CENT CINQUANTE EUROS T.T.C. (750,00 €).

Le paiement du loyer s'effectuera le 20 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 8 JOURS à compter du 06 novembre 2019.

Article 2: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 16 0CT 2019

Le Maire, Pour 1

Howay Husshen